

Politique, presse, torture, femme: à Genève, ce qui est recommandé au Togo



Le gouvernement togolais a présenté lundi la situation des droits de l'homme devant le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies à Genève. C'était lors de la 40e session de l'Examen périodique universel (EPU). A l'issue de la présentation faite par le ministre Christian Trimua, les 89 pays présents ont formulé plusieurs recommandations au Togo. Celles déjà disponibles touchent aux questions de la liberté de la presse, de la liberté d'expression, de la politique et des prisonniers politiques, de la justice, de la torture ou encore de la femme.

A l'issue de la présentation du rapport du Togo au sujet de la

mise en œuvre des 167 recommandations acceptées à la session de 2016, [les efforts du pays ont été salués au sujet des réformes faites pour l'amélioration des droits de l'homme.](#)

Mais dans plusieurs domaines, le pays de Faure Gnassingbé doit encore remettre l'ouvrage sur le métier selon les pays présents qui ont formulé plusieurs recommandations. Certaines sont déjà disponibles en attendant la consolidation entre mercredi et vendredi prochains.

Ainsi, est-il recommandé au Togo de « **garantir le droit de réunion pacifique** », de « **modifier les lois qui limitent ce droit** ». On peut naturellement penser aux dispositions introduites à la loi sur les manifestations et les réunions publiques qui limitent ces activités depuis un temps dans le pays.

Les 89 Etats présents à Genève ont souhaité que le Togo prenne des mesures pour « garantir à ses forces de l'ordre une formation sur le respect des droits de l'homme », pour « promouvoir un environnement sûr pour la société civile ».

Il est aussi recommandé au Togo de « **revoir sa législation pour garantir le droit à la liberté d'expression et de la presse** », de « **faciliter le travail des journalistes et bloggeurs** », de « **prendre des mesures pour assurer la liberté de conscience et de religion** ».

Dernièrement, certaines dispositions introduites dans le Code de la presse et de la communication ainsi que dans la loi organique de la HAAC favorisent l'emprisonnement des journalistes. Des organisations de la presse ont appelé à leur révision. Le débat est encore dans le domaine public.

Le pays est invité à « **enquêter sur les allégations d'arrestations arbitraires et violentes** », de « **libérer toutes les personnes détenues pour avoir exprimé leur droit à la liberté d'expression** ». De même, le Togo est invité à « **respecter les droits des prisonniers politiques** », à

« améliorer les conditions de détention carcérale ».

Sur la question de la torture, il est recommandé au Togo **« d'assurer l'interdiction de la pratique de la torture »**, de **« fournir des réparations aux victimes de torture »**.

Par ailleurs, le pays est tenu de **« garantir un Etat de droit, notamment par l'indépendance de sa justice »**, **« d'assurer l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'homme et faire en sorte qu'elle reçoive un financement adéquat »**, de **« ratifier le Statut de Rome »**.

A Genève, les femmes ne sont pas du reste

Sur la question de la femme, il est demandé au Togo de **« poursuivre la lutte contre les violences faites aux femmes »**, de **« signer et ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (#CEDAW) »**, de **« renforcer les mesures pour atteindre l'égalité des sexes »**. Le pays devra aussi **« accroître les efforts de lutte contre le mariage forcé »**, **« améliorer la protection législative des femmes »**, **« éradiquer les mutilations génitales féminines »**, **« garantir un accès universel au droit à l'avortement et à la santé reproductive »**.

[Les pays auteurs des recommandations](#) souhaitent voir le Togo **« accroître ses efforts en matière d'éducation sexuelle »**, **« poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation »**, **« réduire les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement »** et **« continuer à lutter contre le travail et la traite des enfants »**.

Il a été également recommandé au Togo de **« dépénaliser l'homosexualité »**, de **« lutter contre les discriminations faites aux personnes en raison de leur orientation sexuelle »**. Ces recommandations ont été déjà rejetées par le gouvernement togolais lors des précédentes sessions.

Dans les autres recommandations il est demandé au Togo : d'établir un système efficace de santé publique pour garantir des soins préventifs ; de sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances ; de continuer à mettre en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté. Le gouvernement est aussi invité à : « **favoriser l'emploi des jeunes** », « étendre le champ d'inspection du travail au domicile privé », « **prendre des mesures pour lutter contre la corruption** ».

La totalité des recommandations sera disponible d'ici au plus tard vendredi prochain, selon les informations.